

Élaboration du schéma de développement du sport en PACA

Données de cadrage pour l'atelier 6 :
Le sport de haut niveau



Qu'est-ce que le sport de haut niveau ?

Définition du sport de haut niveau

- ü Le sport de haut niveau représente l'excellence sportive. Il est reconnu par différents textes législatifs et réglementaires et par la charte du sport de haut niveau qui consacrent l'exemplarité du sportif de haut niveau.
- ü Le sport de haut niveau repose sur des critères bien établis qui sont :
 - la reconnaissance du caractère de haut niveau des disciplines sportives ;
 - les projets de performance fédéraux :
 - ∅ les compétitions de référence,
 - ∅ la liste des sportifs de haut niveau.



La liste des sportifs de haut niveau

ü Il existe deux listes de sportifs :

- la liste des sportifs de haut niveau ;
- la liste des sportifs espoirs (SE) et celle des collectifs nationaux (SCN).

ü Le sportif de haut niveau est inscrit sur une liste nationale arrêtée par le Ministre chargé des Sports. Il a réalisé une performance dans une des compétitions de référence. Cette inscription s'effectue dans les catégories **Élite**, **Senior**, **Relève** (depuis 2016) ou **Reconversion**.

ü **L'intérêt d'être inscrit sur cette liste** est de pouvoir bénéficier d'un suivi médical renforcé, d'aides financières, d'aides à la formation et à l'emploi et d'une protection sociale.

La liste des sportifs des collectifs nationaux et espoirs

- ü **La liste des sportifs des Collectifs nationaux** : elle est établie par le directeur technique national (DTN) qui fait une proposition au ministère. C'est une liste de sportifs n'ayant pas réussi les performances pour être sportifs de haut niveau (SHN) mais dont l'intégration dans un collectif national s'avérerait nécessaire.
- ü **La liste des sportifs Espoirs** : elle regroupe les sportifs présentant, dans les disciplines sportives reconnues de haut niveau, des compétences sportives attestées par le DTN placé auprès de la fédération concernée mais ne remplissant pas encore les conditions requises pour figurer sur la liste des sportifs de haut niveau.

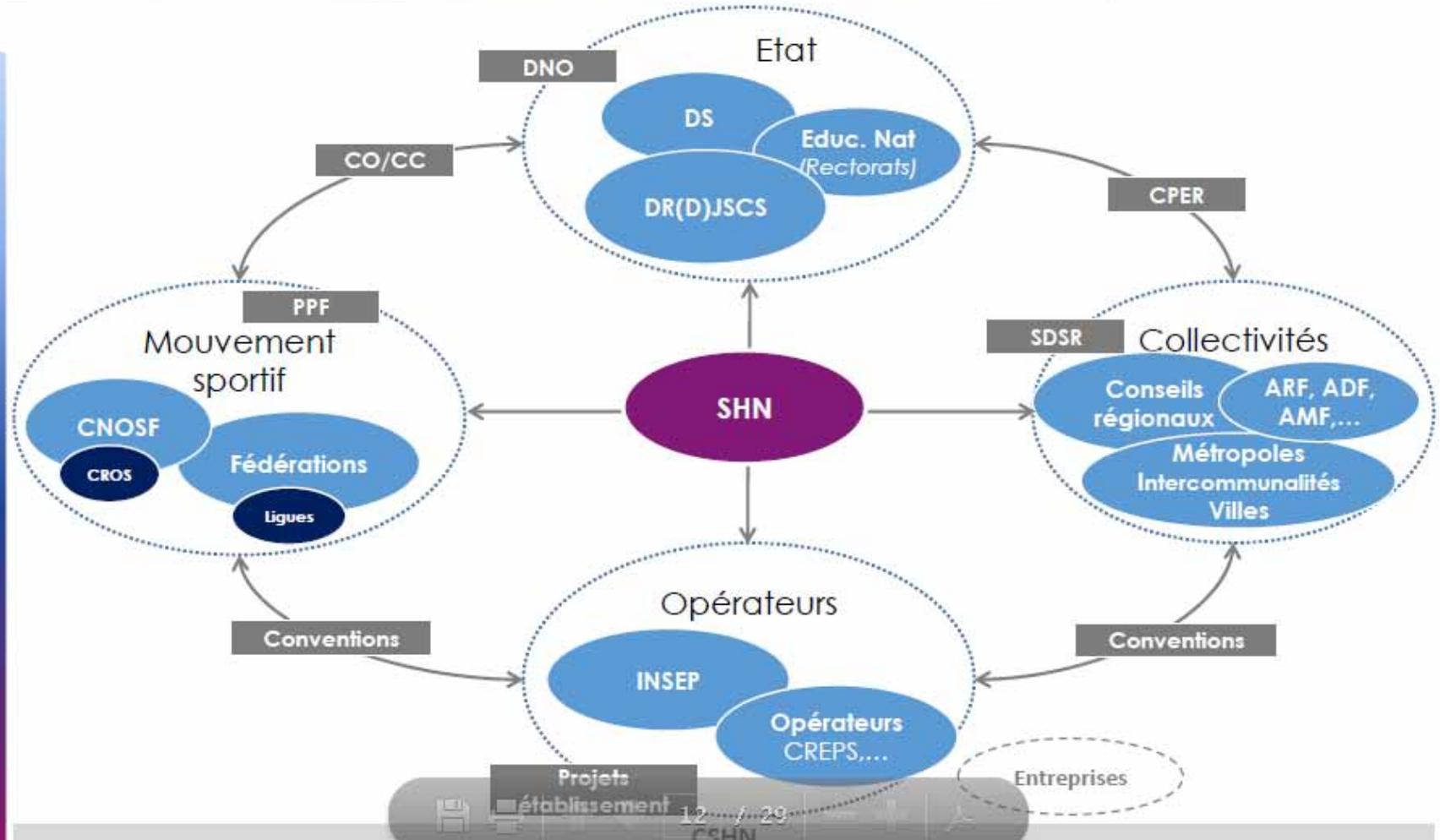


Les parcours sportifs - Historique

- ü **Avant 2008** : filières d'accès au sport de haut niveau.
- ü **De 2008 à 2017** : les parcours d'excellence sportive.
- ü **À partir d'octobre 2017** : le projet de performance fédéral.

État des lieux des acteurs impliqués

Etat des lieux du sport de haut niveau
De nombreux acteurs impliqués sur le SHN





Le sport de haut niveau en Provence - Alpes - Côte d'Azur (en quelques chiffres)

Le dispositif de sport de haut niveau en PACA

ü **1 435** sportifs (janvier 2017) c'est-à-dire la troisième région en termes d'accueil du SHN.

ü Les structures :

- **63 structures** labellisées pour 2017 ;
- **18 centres de formation agréés** de clubs professionnels.

Les sportifs de haut niveau en PACA

Janvier 2017	Départements						Région PACA
	04	05	06	13	83	84	
Élite	2	7	21	39	15	5	89
Senior	2	23	59	82	33	7	206
Jeune	4	17	104	110	52	16	303
Reconversion	1	1	2	5	2	1	12
Espoirs	5	55	190	292	115	47	704
Partenaires	1	1	10	17	4	4	37
Non classés	1	1	29	38	14	1	84
Total	16	105	415	583	235	81	1 435

La part des femmes dans le haut niveau en PACA

Janvier 2017	Départements						Total PACA
	04	05	06	13	83	84	
Hommes	8	65	273	379	153	59	937
Femmes	8	40	142	204	82	22	498
Total	16	105	415	583	235	81	1 435
Part des femmes	50 %	38 %	34 %	35 %	35 %	27 %	35 %

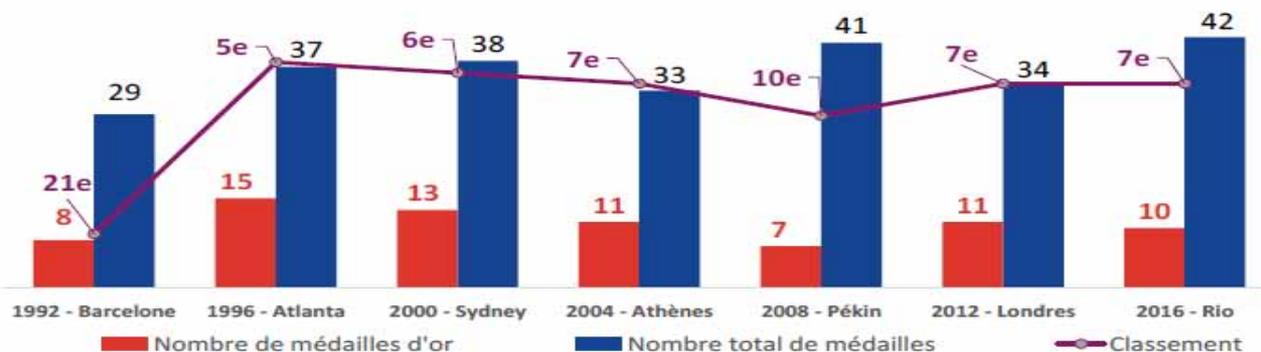
Les médaillés sportifs PACA des JO de Rio et paralympiques (2016)

ü Région PACA JO 2016 : 14 médaillés chez les valides et 3 en Handisport.

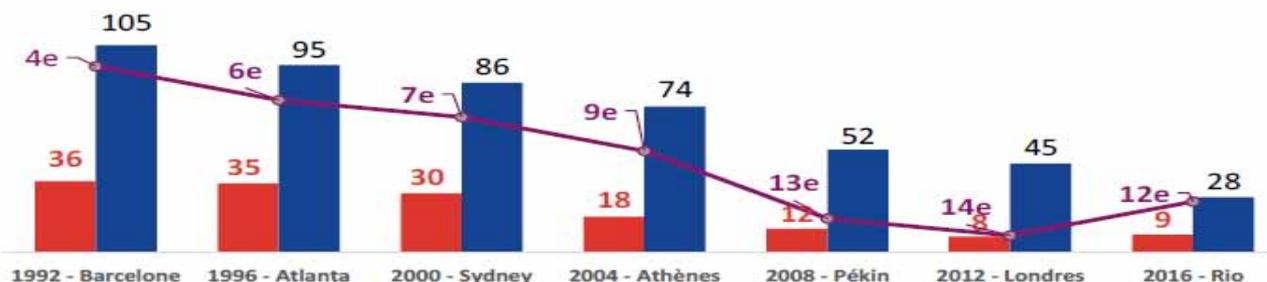
Etat des lieux du sport de haut niveau
Rayonnement de la France à l'international



Résultats olympiques



Résultats paralympiques



Source : DRDJSCS PACA, janvier 2017.



Les structures de haut niveau en PACA

Les pôles France (PF)	15
Les pôles France jeunes (PFJ)	6
Les pôles Espoirs (PE)	36
Les structures associées (SA) c.à.d. les clubs autonomes performants	2
Les structures fédérales régionales (SFR)	4
Total structures (hors centres de formation)	63

63 structures dont 29 en CREPS

Les pôles France (PF)	8
Les pôles France jeunes (PFJ)	5
Les pôles Espoirs (PE)	14
Les structures associées (SA) c.à.d. les clubs autonomes performants	0
Les structures fédérales régionales (SFR)	2
Total structures en CREPS	29

1 435 sportifs de haut niveau dont 322 en Creps

30 % en Creps	Élite	Senior	Jeune	Espoir	Particulier	NC	Total
Sportifs en SFR			1	2		7	10
Sportifs en PE			30	115	8	39	192
Sportifs en PFJ		1	29	21			51
Sportifs en PF	14	24	11	16		4	69
Total 2016-2017	14	25	71	154	8	50	322

ü Aucun sportif dans la catégorie reconversion.

Source : DRDJSCS PACA, janvier 2017.



Le rôle des CREPS en matière de SHN

- ü L'accompagnement du sportif dans sa globalité :
 - participer à la préparation et au suivi des sportifs ;
 - accompagner le sportif dans **son** projet de vie .

- ü L'accompagnement des fédérations dans la mise en œuvre de leur stratégie via les PES et aujourd'hui PPF.

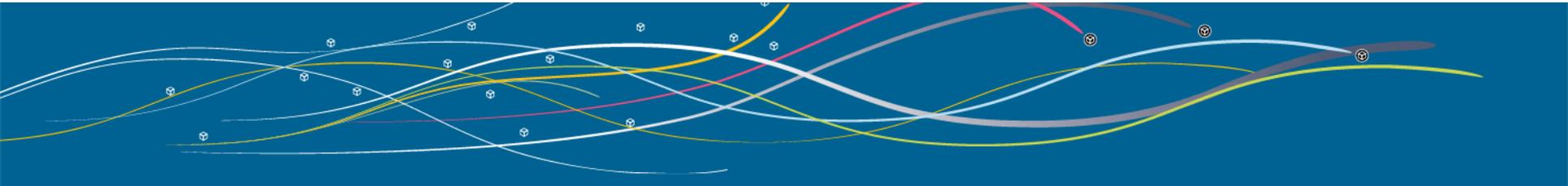
- ü Maintenir un niveau de prestation en phase avec la réalité du sport de haut niveau.

- ü **Décentralisation partielle depuis le 1^{er} janvier 2016** ; un contexte régional et national en pleine évolution.

- à Quel positionnement du Creps dans son nouveau paysage ?



L'accompagnement social des sportifs espoirs et de haut niveau : le double projet



Deux témoignages de parcours

Alizée (23 ans) Joueuse professionnelle - HANDBALL Discipline olympique

Sport études puis pôle Espoir à 16 ans.

À 18 ans, signe une convention avec le centre de formation puis signature d'un contrat professionnel avec un club.

« L'important est de garder ce contrat professionnel ! »

Bac puis DUT GEA avec aménagement des cours sur 3 ans au lieu de 2 ans.

Pas de réel souci pour financer les études car elle peut vivre de son sport et le club encourage la professionnalisation.

« Je peux bien vivre de mon travail depuis que j'ai 19 ans car le club paie mon logement en plus de mon salaire ce qui n'est pas le cas de tous ! »

Importance de l'accompagnement.

Adeline (22 ans) – Élite Jeune championne du monde - SAVATE BOXE FRANÇAISE Discipline non olympique

Intègre la section sports étude il y a 11 ans dans un collège du 06 car le père crée la section (directeur d'une grosse association sportive).

Obtention du bac.

Intègre directement une école de préparation au diplôme de kinésithérapeute (sans 2 années de médecine) ; elle reste sur la région.

Pas d'aménagement académique car l'IFMK de Nice ne fait pas d'aménagement d'horaires pour les SHN (contrairement à Marseille ou Paris par exemple).

Aide la DRDJSCS mais pas de la région malgré son titre.

Les coûts de scolarité sont élevés. Sans l'aide des parents, impossible de faire des études.

Impossible d'avoir un job étudiant en parallèle de l'entraînement et de la scolarité.

Abandon de sa pratique pour passer en 2^e année de kiné.



Le double projet

- ü C'est l'accompagnement du sport dans son projet de vie c'est-à-dire :
 - son projet sportif ;
 - Son projet professionnel.

- ü Il inclut aussi le projet de vie personnel du sportif.

- ü Les outils pour la mise en place du double projet :
 - une base nationale : le portail de suivi quotidien du sportif (PSQS) ;
 - une base de données régionale ;
 - une enveloppe budgétaire **172 500 euros en PACA** ;
 - un suivi individualisé (bilan d'orientation, aménagement des études, plan de financement, conventions d'emploi, conventions de mécénat).

Des dispositifs de reconversion des SHN à suivre

Deux exemples :

- ü Les recommandations du Comité sport du Medef : « accompagnement et reconversion des athlètes et sportifs de haut niveau » (2013).
- ü La Caisse d'épargne et les fédérations françaises de Basket-ball et de Handball lancent un dispositif en faveur « de la reconversion des athlètes de haut niveau et de la formation des jeunes sportifs ».



La refonte du sport de haut niveau



La refonte : ce qui change

ü Au cœur du changement, les projets de performance sportifs (PPF) : comme les Parcours de l'excellence sportive, ils sont validés par la commission du sport de haut niveau.
Mis en place en septembre 2017.

ü Ce qui change pour les structures :

Elles sont globalement composées de structures ou de groupes de structures (plusieurs structures peuvent donc composer un pôle).

ü **Les pôles France sont déclinés en :**

- Pôle France ;
- Pôle France relève (ex PFJ).

Ils accueillent à titre principal les « élites-seniors et relèves ».

ü **Les pôles Espoirs accueillent principalement les « espoirs ».**

La refonte des programmes de haut niveau

Quelques modifications dans les catégories :

ü Élite reste Élite.

ü Senior reste Senior.

ü **Jeune devient Relève.**

ü Reconversion reste Reconversion.

ü Espoir reste Espoir.

ü **Partenaire devient Collectif national** (dans lequel devrait apparaître une partie des NC).

Conclusion : une vue de l'extérieur

1. Beaucoup d'acteurs interviennent dans le sport de haut niveau.
∅ Est-ce qu'ils travaillent ensemble ?
2. L'environnement est mouvant : on est en pleine refonte du système (PPF et Creps).
∅ Est-ce que les financements suivent ?
3. Le dispositif SHN semble méconnu de l'extérieur ce qui peut créer des problèmes pour le double projet des sportifs (aménagements scolaires aléatoires...)
∅ Quelle est la communication extérieure ?
4. Le double projet est très lourd pour les sportifs qui ont un emploi du temps très chargé : difficile d'être performant et de trouver des ressources pour vivre et se construire un avenir professionnel.
∅ L'accompagnement personnalisé semble être un gage de réussite.

Annexe : ce qui change un peu

Ü L'organisation des structures :

- 1 programme d'excellence qui définit la stratégie fédérale de préparation à la performance des équipes de France.
è NB : devrait être assez clair.
- 1 programme d'accession qui définit la stratégie fédérale de détection et de formation pour accéder au programme d'excellence.
è NB : peut poser problème d'identification, nécessité de clarifier et de labelliser- Rôle des DR.

Observatoire Régional des Métiers

Provence - Alpes - Côte d'Azur

Des savoirs pour l'action

Merci de votre attention !

Observatoire régional des métiers

41, La Canebière - 13001 Marseille - (04 96 11 56 56 - 7 04 96 11 56 59

Email : info@orm-paca.org - Site web : <https://www.orm-paca.org>



ORM